



**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2020 à 9h 00**

L'an deux mil vingt, le sept novembre à neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Sylvie MARTINEZ-ROCHEDIEU, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Christophe VAGLIO, Sonia ROUSSEAU, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Benjamin REGIS, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENTS EXCUSES : Madame Françoise PONCET (pouvoir à Monsieur Nicolas SOLIER), Monsieur Eric GUILLAUD (pouvoir à Monsieur René BALMAIN), Monsieur Frédéric MINIERE (pouvoir à Monsieur Nicolas SOLIER), Madame Laëtitia PLASSIARD

ABSENTE : Madame Sylvie MARTINEZ-ROCHEDIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Armelle THIERNESSE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

1. DELIB.2020-06-35 DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire rappelle ses propos du 08 septembre dernier concernant le double report des restes à réaliser d'un montant de 12 461.00 € sur le compte administratif 2019. Afin de régulariser cette anomalie, il est nécessaire de voter une décision modificative, soit réintégrer la somme ci-dessus en recette d'investissement. L'opération réalisée n'ayant pas corrigé l'anomalie, il convient de procéder à l'exécution d'une nouvelle décision modificative.

Désignation	Montant
Recettes : article 001	+ 12 461.00 €
Recettes : article 1068	- 12 461.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE cette proposition

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

2. DELIB.2020-06-36 RESTITUTION TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au permis de construire n°029 038 16 10001 délivré le 23 mai 2016, une taxe d'urbanisme a été émise à l'encontre du pétitionnaire. Ce redevable a vendu son bien alors que la taxe était recouvrée au profit de la Collectivité, ce qui entraîne une somme indûment perçue par la Commune, d'un montant de 2 919.70 € (1 459.85 € en septembre 2020 et 1 459.85 € en octobre 2020).

Par conséquent, la Direction Générale des Finances Publiques a procédé à l'annulation de cette taxe en application de l'article L.331-26 du Code de l'Urbanisme et demande à la Collectivité, la restitution de la somme ci-dessus. Monsieur le Maire précise que la taxe d'aménagement sera portée à la charge du nouveau propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires à l'article 10226.

3. DELIB.2020-06-37 DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à l'accord du Conseil Municipal dans sa délibération n° 2020-06-36 en date du 07 novembre 2020, de restituer la taxe d'aménagement ayant fait l'objet des titres 2600060929/RALP/2018 et 2600128645/RALP/2017, il convient de procéder à des virements de crédits entre différents comptes budgétaires afin de mandater la somme de 2 919.70 € sur l'article 10226 qui n'a pas été crédité au budget primitif 2020.

investissement		investissement	
dépenses		recettes	
Article 10223	+ 3 000.00	Article 021	+ 3 000.00

fonctionnement		fonctionnement	
dépenses		recettes	
Article 022	- 3 000.00		néant
Article 023	+ 3 000.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTTE cette proposition
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

4. DELIB.2020-06-38 AVENANT MNT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale qui permet aux agents de la Collectivité de bénéficier d'une protection sociale en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

La MNT a émis un avenant augmentant le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2021. Celui-ci passe de 1.30 % (01/01/2020) à 1.40 %.

La Collectivité participe à hauteur d'1/3 de la cotisation.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de participation de la Collectivité à 1/3 soit :

- 0.47 % à la charge de la Commune
- 0.93 % à la charge des salariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTTE cette proposition

5. DELIB.2020-06-39 PROJET VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de vidéo surveillance, initié par l'équipe municipale précédente. Au cours de la séance du 10 juin 2020, il avait été décidé de suspendre l'opération afin de permettre une réflexion plus approfondie sur l'utilité d'un tel système sur notre Commune, sur le coût réel que représentent les dégâts perpétrés sur les bâtiments communaux et l'installation d'alarmes sur les bâtiments les plus exposés.

- Le projet prévoyait deux phases : une première phase autour de la Mairie et sur le Parking du Pontet et une seconde près de la Salle d'Animation pour un montant global de 97 000.00 €.
 - Le coût représenté par les dégradations perpétrées sur les bâtiments communaux ne dépasse pas en moyenne 2 000.00 €/an.
 - Par ailleurs, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné a elle-même un projet de maillage avec les collectivités de son territoire. La Commune de St-André le Gaz est déjà équipée.
- A ce jour, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilité de réaliser ce projet ou au contraire de l'abandonner définitivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix « pour » et 2 abstentions,
DECIDE d'abandonner l'opération d'installation d'une vidéosurveillance dans le village. Le cabinet d'études chargé du projet en sera avisé.

6. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux élections municipales, la CCID a dû faire l'objet d'un renouvellement. Dans sa délibération du 08 juillet 2020, le Conseil Municipal a proposé 17 noms de personnes (au lieu des 24 demandés) pour 12 personnes nécessaires à la Commission (6 titulaires et 6 suppléants). Après examen de la liste transmise, la Direction Départementale des Finances Publiques a retenu 10 membres. La liste étant incomplète, la DDFIP a désigné d'office 2 autres personnes. Elles en seront avisées par courrier. Monsieur le Maire donne lecture de la composition définitive de la CCID :

Commissaires titulaires

BILLAUD Ghyslaine
 PONCET Sébastien
 VARAIRE Gilles
 HERMIL Marie
 ANSELMOZ Robert
 SOLIER Nathalie

Commissaires suppléants

MINIERE Frédéric
 GENTIL Geneviève
 GILIBERT Fabien
 DREVET Carole
 REGIS Jean-Yves
 LE FLOHIC Nadine

➤ Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Suite à la proposition du Conseil Municipal dans sa séance du 08 septembre, Monsieur Frédéric Minière a été désigné pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

➤ Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 08 septembre dernier, désignant des membres élus pour siéger à la Commission de Contrôle chargée de la régularité des listes électorales, Monsieur le Préfet a pris un arrêté de nomination des membres de cette commission. Monsieur le Maire en donne lecture :

Commissaires titulaires

MARTINEZ-ROCHEDIEU Sylvie
 MINIERE Frédéric
 THIERNESSE Armelle
 PERRIN Didier
 BILLAUD Ghyslaine

Commissaires suppléants

BRAHIMI Ismaël
 VAGLIO Christophe
 ROUSSEAUX Sonia

La Commission est complétée par un représentant du Préfet ; il s'agit de LAURENT Jean-Claude.

Interventions des Adjointes pour évoquer leur commission respective

- Madame Edith Chambaz - projets de village

- Installations de nouveaux commerçants sur le marché. Environ une dizaine sont pressentis et la mise en place se fera progressivement.
- Fracture numérique. Pour le moment, il manque des ordinateurs portables et la WIFI dans les locaux communaux.
- Co working. Problèmes de locaux et de connexion.
- Mise en place de conférences sur divers sujets. Elles sont annulées en raison des conditions sanitaires
- Projet Musée en relation avec Monsieur Christophe Vaglio pour un partenariat avec les entreprises textiles de la région voire au-delà (Suisse).
- Etablissement d'un référentiel des commerces et entreprises de La Bâtie-Montgascon.
- Reprise des flyers du sentier nature, circuit patrimoine.
- Amélioration du visuel du Musée notamment en reprenant la façade.

- Madame Edith Chambaz - associations-sport-patrimoine-culture

- Promotion du sport à La Bâtie. Une réflexion est lancée auprès de l'ensemble des Conseillers Municipaux.

- Madame Edith Chambaz - CCAS (une réunion s'est tenue le 9 octobre)

- Téléalarme : le système actuel fonctionne par convention avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu. Les élus collectent les chèques et la Mairie émet un titre global sur facture au CCAS de Bourgoin. Une étude de concurrence a été faite pour le même service mais pour un tarif moins élevé, une gratuité de deux mois et une plus grande facilité de paiement. Actuellement, trois personnes sont intéressées. La téléalarme permet aux abonnés de bénéficier de crédits d'impôts, ce dont ils n'ont pas été informés. La Mairie effectuera des attestations pour rattrapage sur les trois dernières années.
- Le CCAS a décidé d'allouer une aide financière pour le code de la route aux jeunes de 15 à 20 ans. En contrepartie, il leur sera demandé de participer à la journée nettoyage de la Commune. La région propose une aide de 200.00 €.
- La distribution de masques prévue le 27 novembre est reportée à la mi-décembre.
- La manifestation (marché semi-nocturne) du 26 novembre est annulée.

- Monsieur Alain Vincent - voirie-réseaux-cimetière-environnement

- Route du Pontet. Travaux de réfection du réseau d'eau. Remplacement de compteur en plomb par des plynouth. Les travaux d'adduction des réseaux du lotissement « le Pré Pontet » sont réalisés dans le même temps. La création du trottoir va démarrer en semaines 46/47. Il devra intégrer un réseau d'eaux pluviales qui actuellement s'écoulent sur la route. Ces travaux seront suivis par le damage et le goudronnage de la voie.
- Chemin de Chatanais. Le changement des canalisations sont prévus dans la foulée des travaux Route du Pontet.
- De nombreux affaissements sur voirie sont à reprendre, notamment Chemin de la Petite Berratière, Chemin des Mouilles, Rue du Professeur Marion, Chemin de Chatanais.
- Elagage. Monsieur Alain Vincent se rend auprès des propriétaires (agriculteurs ou particuliers) pour les inciter à élaguer leurs arbres qui empiètent sur le domaine public. Sans réaction des intéressés, des courriers leur seront adressés, les travaux seront entrepris par la Commune et facturés aux riverains par le Trésor Public.
- Eaux pluviales entre le bar de la Butte et le Monument aux Morts. Pas d'écoulement ; les maisons en contrebas sont inondées en cas de fortes pluies.
- Sécurité. Pas de visibilité à la sortie du Chemin du Replat sur la Route de Lyon à cause du lotissement.
- Cimetière. Le cimetière a été nettoyé. Quelques installations techniques ont été mises en place. Les portails ont été repeints par les agents communaux. Un projet de logiciel du cimetière est à l'étude.
- Ambroisie. Un courrier a été adressé aux agriculteurs afin qu'ils traitent l'ambroisie sur leurs parcelles infestées.

- Local technique. Il a été nettoyé, aménagé. Il est prévu de créer un emplacement fermé pour le rangement du petit outillage.
- **Monsieur le Maire**
 - Précise que le Syndicat des Eaux n'a pas été informé des travaux Route du Pontet et avait prévu la réfection du réseau d'eau. Après échanges entre tous les acteurs devant intervenir dans ce quartier, tout s'est organisé pour que chaque entreprise puisse travailler de façon cohérente : reprise des branchements d'eau, viabilisation du lotissement « le Pré Pontet » canalisation d'eaux pluviales avant pose du trottoir, chambres pour la fibre optique implantées au Carrefour Chemin des Mouilles/Route du Pontet et parking du Pontet.
 - Informe l'Assemblée que les points dangereux de la voirie communale ont été listés (30) et que des échanges ont eu lieu tant avec le Département qu'avec le service voirie des VDD pour pallier ces problèmes le plus efficacement possible.
- **Madame Ghyslaine Billaud** souligne l'inefficacité des coussins berlinois. Monsieur le Maire confirme qu'environ 70 % des usagers ne respectent pas la limitation de vitesse à 30 km/h. Par ailleurs, ce dispositif permet de ne pas gêner la circulation des camions ou tracteurs.
- **Monsieur René Balmain - rénovation bâtiments et urbanisme**
 - Stade Renaudel. La main courante a été posée.
 - Local des Associations. Un plan de travail a été commandé ; il est en cours de réalisation.
 - Maison des jeunes - Ancienne cantine. Une étude acoustique a été lancée.
 - Musée. Deux architectes ont été sollicités pour présenter des esquisses d'un nouveau visuel de la façade.
 - City Stade. L'implantation d'une telle structure faisait partie de l'ensemble Magnolia. Elle reste d'actualité ; la question étant le site sur lequel l'installer : Stade Frechet (vers les courts de tennis), Stade Renodel ou plateau de basket. Les avis sont partagés : risque de nuisances sonores au Stade Frechet, éloignement du Stade Renodel. Le plateau de basket présente l'avantage d'être situé au centre du village, à proximité de l'école, de la Salle d'Animation... la réflexion reste ouverte.
- **Madame Nadège Pesse - communication**
 - La maquette du bulletin municipal est en fin de réalisation. Elle sera bientôt présentée à Monsieur le Maire.
- **Madame Edith Chambaz - finances**
 - La Commission Finances devrait se réunir début décembre pour la préparation du budget. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) aurait lieu en début d'année pour présenter les projets à moyen terme (bâtiments, voirie...) et les projets à long terme (projets de village).
- **Monsieur le Maire** intervient pour apporter des précisions sur l'étude concernant le Musée. Il s'agit de travaux de mise en accessibilité PMR, de la mise en conformité électrique du bâtiment et de la modification de la façade pour une meilleure visibilité. Deux cabinets d'architectes ont présenté leur proposition, l'une à 7 000.00 €, l'autre à 14 000.00 €.
- **Monsieur le Maire-urbanisme**
 - PLUi. L'approbation du PLUi Est devrait intervenir aux environs de juin 2021 après enquête publique. Beaucoup de déclassements sont nécessaires à La Bâtie pour être en compatibilité avec les prérogatives du SCOT
 - Un sursis à statuer a d'ailleurs été opposé à l'association AJD qui prévoyait un ensemble de 31 maisons. Le cabinet immobilier Nexity dépose un recours contentieux au Tribunal Administratif contre cette décision, à moins que la Commune n'achète le tènement pur un montant de 590 000.00 €
 - Un permis d'aménager comportant 12 lots, Chemin de la Corne, a été rejeté
 - La construction d'un chalet, en zone naturelle, sans demande d'autorisation a fait l'objet d'un procès verbal et d'un dépôt de plainte auprès du Tribunal Judiciaire de Bourgoin-Jallieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h.30

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le mercredi 09 décembre 2020.

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 ^{er} adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Françoise PONCET 4 ^{ème} adjoint Excusée	Eric GUILLAUD 5 ^{ème} adjoint Excusé	Sylvie MARTINEZ- ROCHEDIEU Absente	Frédéric MINIERE Excusé
Armelle THIERNESSE	Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO	Sonia ROUSSEAUX
Laëtitia PLASSIARD Excusée	Nadège PESSE	Sébastien PONCET	Clémence MACHET
Benjamin REGIS	Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD	

